



Bessines &chos



Janvier 2021



Chères Bessinoises, Chers Bessinois,

En ce début d'année les vœux du maire et du Conseil municipal ne pourront pas avoir lieu en présentiel autour du verre de l'amitié en raison de l'état d'urgence sanitaire.

Cette cérémonie de vœux est traditionnellement le moment de dresser un bilan de l'année écoulée et de tracer les orientations ou de prendre les bonnes résolutions pour l'année qui commence.

Sur le premier point, vous avez eu périodiquement dans ce bulletin des informations sur nos actions. Des résultats conséquents ont été obtenus grâce, notamment, à l'appui du personnel communal qui s'est mobilisé à nos côtés et que nous remercions vivement.

Pour l'année qui commence, nous devons lever les blocages administratifs ou réglementaires (fouilles archéologiques rue des taillées, permis de construire sur ces projets...) pour concrétiser des projets importants pour la commune et pour votre vie quotidienne. Leur annonce officielle est aujourd'hui prématurée mais soyez assurés que nous sommes totalement engagés pour leur réussite.

Concernant le projet de rénovation de l'école, la concertation avec les enseignants, les représentants de parents d'élèves et les personnels communaux concernés a commencé. Cette rénovation devra être contenue dans un budget raisonnable pour notre commune.

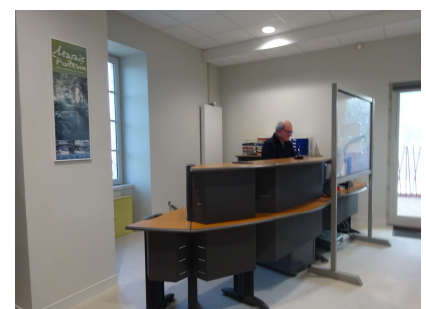
En effet, un effort financier significatif doit aussi être consenti, dès cette année, pour l'entretien de nos routes et chemins, pour la création d'un parking au Gros buisson et pour l'entretien de nos bâtiments communaux.

Je m'associe au Conseil municipal pour vous souhaiter une Belle Année 2021 et une Bonne Santé à Tous ainsi qu'à tous ceux qui vous sont chers.... et surtout prenez bien soin de vous.

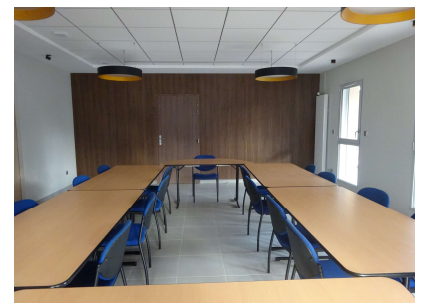
Christophe GUINOT

Réouverture de la mairie rénovée

Depuis le 21 décembre les services administratifs ont rejoint les locaux rénovés de la mairie et le personnel communal peut désormais travailler et vous recevoir dans des conditions beaucoup plus satisfaisantes. Ces locaux plus spacieux et fonctionnels répondent aux normes d'accessibilité des établissements recevant du public. Les horaires d'ouverture et le numéro de téléphone sont inchangés. Mais crise sanitaire oblige, l'accueil est restreint à une seule personne à la fois et le port du masque est obligatoire.



L'accueil de la Mairie



La salle du Conseil Municipal

Distribution des colis de Noël

« A l'initiative du CCAS et vu le contexte actuel de pandémie, **des colis de Noël ont été distribués par les élus, aux personnes les plus âgées**, afin de leur apporter un peu de chaleur et de gaieté. Cette attention était pour nous très importante, elle fût d'ailleurs très appréciée, si l'on s'en tient à l'accueil et aux échanges très chaleureux qui nous ont été réservés. **Certains colis restent à récupérer, venez les chercher à la mairie ou téléphonez-nous si vous avez besoin qu'ils vous soient portés.** »

Marie-Madeleine BERTHIER vice-présidente du CCAS



Fermeture du complexe sportif du GROS BUISSON

Le complexe du GROS BUISSON est momentanément fermé au public pour raison sanitaire résultant de la panne générale de la VMC.

L'utilisation du gymnase et des salles serait de nature à diffuser le virus de la COVID 19. La réouverture sera décidée après réalisation des travaux qui sont d'ores et déjà programmés.

Travaux sur le réseau pluvial



Pendant 15 jours, le carrefour des rues du centre, du Four, du Breuil Marais et de la Gravée a été fermé à la circulation en raison de travaux de reprise du réseau pluvial afin de

remplacer les canalisations en plomb vieillissantes qui occasionnaient des fuites d'eau importantes.

Travaux d'entretien et de nettoyage des accotements



Dans le cadre du Plan Vélo du Conseil Départemental des Deux Sèvres, Nature solidaire poursuit les travaux d'entretien de la bande de roulement notamment le nettoyage des feuilles sur le platelage, et les accotements de notre commune.

Nettoyage des conches

Le **Syndicat des Marais Mouillés** est une association créée en 1833 sous l'égide du roi Louis Philippe, dont l'objet est l'entretien et l'amélioration des voies d'eau des marais mouillés, dans les Deux-Sèvres. Le Syndicat œuvre à la maîtrise des niveaux d'eau, dans l'intérêt général et dans un objectif de valorisation des territoires et de préservation de la biodiversité. Le syndicat gère près de 1000 km de réseau hydraulique, 71 barrages, 1 digue et plusieurs kilomètres de chemin ruraux. Le syndicat est financé par une redevance annuelle payée par chaque propriétaire de parcelles situées dans la zone "Marais Mouillé" et, concernant les investissements, diverses aides lui sont fournies par : l'agence de l'eau, le Conseil Départemental, certaines communes, etc ...La commune de Bessines est membre du Conseil Syndical des Marais Mouillés et participe ainsi à la priorisation des chantiers. **Des travaux sont actuellement en cours sur la commune de Bessines : le curage et de l'élagage de la Conche du Pruneau (terminés peu avant Noël) et ceux du Bief Jaron.** Les travaux devraient se terminer dans les jours qui viennent.



La librairie ambulante Les Mots Volants

Depuis la fermeture de la librairie de La Mude, la bibliothèque de Bessines fait ses commandes à la librairie ambulante « Les Mots Volants », créée par Marie Sabourin. Elle parcourt les routes du département au volant de son camion Raymond, une ancienne ambulance de pompier réhabilitée. Pour soutenir nos petits libraires, nous vous proposons de passer commande d'albums, de livres jeunesse, des romans, des documentaires.

Contact : 06.87.08.83.61 ou contact@motsvolants.fr

Contrôle de vitesse après le retrait des chicanes

Deux contrôles de vitesse ont été opérés par la gendarmerie de Frontenay Rohan-Rohan au cours du mois d'Octobre à Chanteloup.

Un seul excès de vitesse de moins de 20 km/h au-dessus de la vitesse limitée a été enregistré.

Suppression de la taxe d'habitation en 2020

Rédigé par Marcel BCEUF

La taxe d'habitation est supprimée en 2020, au titre de la résidence principale, pour les contribuables dont le revenu fiscal de référence ne dépasse pas un certain plafond :

1 part : 27 706 €, 2 parts : 44 124 €, 3 parts : 56 438 €

Au niveau national, cette réforme permet à environ 80 % des foyers d'être exonérés de cette taxe. Les contribuables ayant des revenus supérieurs à ces plafonds devront attendre 2023 pour profiter de la suppression totale de la taxe d'habitation qui sera toutefois allégée de 30 % en 2021 et de 65 % en 2022. Pour notre commune, 748 foyers fiscaux était assujettis à la taxe d'habitation en 2019 et 472 foyers fiscaux ne paieront plus de taxe d'habitation en 2020 et réaliseront un gain moyen de 714 € par rapport à leur situation d'avant le début de la réforme.

Pour les finances de la commune, cette perte de recettes est compensée par le transfert de la part départementale de la taxe foncière complété par des mécanismes de péréquation afin que les ressources de la commune n'en soient pas affectées.

Source Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance



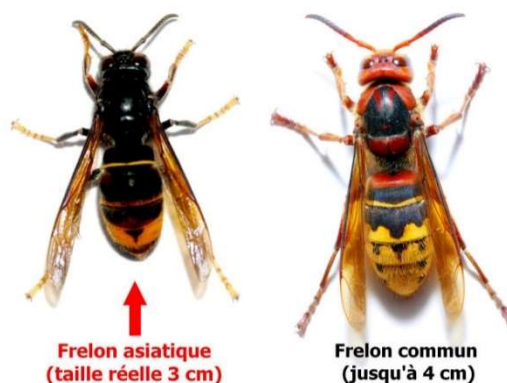
Le frelon asiatique

Le frelon asiatique est présent depuis 2005 dans notre département. Si le frelon asiatique n'est pas naturellement agressif dans l'environnement, il peut tout de même être à l'origine d'attaques massives et dangereuses lorsque son nid est directement menacé ou simplement dérangé.

Il convient d'être prudent à la découverte d'un nid.

Que faire lors de la découverte d'un nid de frelon asiatique ?

- ✓ Mettre en place un périmètre de sécurité limitant l'accès autour du nid,
- ✓ Contacter un professionnel afin d'identifier le cas et d'organiser la destruction *



Frelon asiatique
(taille réelle 3 cm)

Frelon commun
(jusqu'à 4 cm)

**Ne tentez jamais de détruire un nid seul.
Un nid peut contenir jusqu'à 200 frelons.**



A compter du 1er janvier 2021, sur présentation de la facture et d'un RIB, la mairie subventionnera la destruction du nid à hauteur de 50 €.

*** Pour tout renseignement ou signalement s'adresser à :**

F.D.G.D.O.N – Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles – Les Ruralies
05 49 77 16 55 ou 06 71 72 61 58 ou fdgdon@orange.fr

Place Net 79 – 5 bis Rue Saint Nicolas – 79120 LEZAY
05 49 29 04 82 ou 06 84 60 20 70

Parole à l'opposition

"Il semble que la nature n'ait plus ses droits sur Bessines ! Les riverains de la rue des Lorioux ont pu le constater avec cette attaque en règle du patrimoine végétal de notre commune. Nous avons les agriculteurs qui ne supportent pas les haies bocagères et qui rase à tour de bras et maintenant les néo-ruraux qui viennent à la campagne et qui ne supportent pas la présence d'une feuille sur leur verte pelouse. Alors que les communes urbaines replantent massivement pour lutter contre les effets du réchauffement climatique, les communes rurales ne prennent pas soin de leur environnement. Le caractère si particulier de notre petite cité situé au cœur du Marais Poitevin et au sein du PNR est un bien cher qu'il faut respecter et préserver des hordes de barbares qui veulent sa bétonisation. La commune ne se gère pas comme une entreprise privée, et les biens présents sur l'espace public sont pour la satisfaction de l'ensemble de la communauté des habitants. Comment se fait-il que la mairie ait donné l'autorisation de couper ces arbres ? La Mairie devrait rappeler aux habitants qu'ils ne sont pas autorisés à réaliser l'élagage sur le domaine public".



Concours de « l'Allée Enchantée »

En décembre 2019, les enfants de l'école avaient remporté la 1^{ère} place dans la catégorie construction avec « la Cabane au Tir-Bouchon » réalisée par les enfants du centre de loisirs et la 3^{ème} place avec « l'Arbre de l'univers » réalisé par les élèves de CP et CE2 aux concours organisés par le comité des fêtes de Sansais la Garette.



1^{ère} place catégorie construction
« la Cabane au Tir-Bouchon »



3^{ème} place
« L'Arbre de
l'Univers »

Le gain du concours (un bon d'achat de 80 €) gagné l'année dernière a permis au Centre de Loisirs d'acquérir plusieurs jeux de société pour le plaisir des enfants



Nouveaux Jeux disponibles au Centre de Loisirs.

Cette année, malheureusement, les concours prévus en février ont été annulés. Les élèves de CP et CE2 et quelques enfants du centre de loisirs continueront malgré tout, les décorations débutées il y a déjà plusieurs semaines.

Développement économique

« L'ensemble des commerçants de Bessines vous souhaite une bonne et heureuse année 2021. Chaque commerçant remercie très sincèrement tous les clients et les habitants de Bessines en particulier, pour les avoir soutenus en ayant consommé local pendant les fêtes de fin d'année. »

L'équipe municipale remercie monsieur le Directeur de LA FOIR'FOUILLE, Etienne Giambiasi, pour avoir offert des dizaines de chrysanthèmes à la commune pour fleurir son cimetière.

Développement économique de la zone de la mude :

Le dossier de demande de permis de construire pour le nouveau LIDL a été déposé auprès du service compétent pendant les fêtes de fin d'année. Son instruction est en cours et la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) devrait se prononcer dans les semaines à venir.

Démarchage abusif

En Juillet 2020, une nouvelle loi punit le démarchage abusif. Il consiste à subir des invitations pour la prestation de service ou la vente. Il peut se faire par téléphone, à domicile voire les deux.

Cette pratique très agressive est inquiétante pour les personnes vulnérables.

Comment les éviter :

- Mettez votre n° de téléphone sur liste rouge,
- Demander automatiquement la carte professionnelle du démarcheur,
- Ne communiquer jamais vos données personnelles,
- Ne signer rien, laissez-vous le temps de la réflexion.

La mairie n'est partenaire d'aucune entreprise de démarchage et n'a remis aucun agrément.

Erratum Article J.M PASSERAULT : Dans le « Bessines & chos hors-série de Décembre », dans l'article « La nature a repris ses droits » deux photos ont été inversées : celles de la Grive musicienne et de la Grive litorne. Nos excuses à M. PASSERAULT, aux photographes et aux lecteurs pour cette inversion.

Mairie de Bessines 05.49.09.10.64

Lundi et mercredi 8h45-12h00 | 15h45-17h45 Mardi : 8h45-12h00 Jeudi : Fermée
Vendredi : 8h45-12h00 | 15h45-17h30 Samedi : 9h00-11h45

Publication

Directeur de publication :
Christophe GUINOT

Rédaction, conception et réalisation :
Commission Communication composée de :
Alice ARDY, Marie-Madeleine BERTHIER, Marcel BOEUF,
Caroline CALVEZ, Grégory PREUSS, Noëlle ROUSSEAU

Edition : Mairie de Bessines

Tirage : 900 exemplaires

Edition : Janvier 2021

